



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 octobre 2017

Original : français

---

## Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Soixante-huitième session

### Compte rendu analytique de la 706<sup>e</sup> séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 4 octobre 2017, à 15 heures

*Président(e)*: M<sup>me</sup> Dalil (Vice-Présidente)..... (Afghanistan)

## Sommaire

Débat général (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents ([DMS-DCM@un.org](mailto:DMS-DCM@un.org)).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

GE.17-17538 (F) 091017 091017



\* 1 7 1 7 5 3 8 \*

Merci de recycler



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Débat général** (suite)

1. **M. Braithwaite** (Royaume-Uni) dit que son pays s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Le HCR doit disposer de ressources suffisantes pour protéger tous les réfugiés, en particulier les plus vulnérables. Le Royaume-Uni est profondément attaché à la mise en œuvre du Grand compromis et continuera d'octroyer des financements non affectés au système humanitaire multilatéral. Le HCR devrait améliorer sa collaboration avec les autres acteurs sur le terrain, faire montre de plus de transparence, favoriser l'aide en espèces et ériger en priorité la couverture des besoins concrets des personnes. Le Royaume-Uni se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés et invite le HCR à poursuivre sa démarche d'amélioration continue afin d'apporter des solutions durables aux personnes dans le besoin.

2. **M. Dhipal** (Observateur du Népal) dit qu'il est essentiel de lutter contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance et de favoriser le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le monde afin d'éviter l'émergence de crises humanitaires. Les restrictions budgétaires actuelles risquent d'entraver l'accueil des réfugiés et déplacés, mais les pays en développement qui accueillent des réfugiés ne peuvent pas supporter une charge financière supplémentaire. Bien que le Népal ne soit pas partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ni à son Protocole de 1967, il a accueilli pendant plus de vingt ans des réfugiés bhoutanais. La troisième vague de réinstallation de plus de 100 000 d'entre eux a commencé en 2008. Le Népal est disposé à engager des discussions bilatérales avec le Bhoutan pour faciliter la réinstallation des réfugiés, et en appelle au soutien de la communauté internationale pour favoriser ce dialogue.

3. **M. Gave** (France) dit que son pays s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Il importe de fournir des voies légales et sûres aux personnes ayant besoin de protection, de faire preuve de solidarité à l'égard des pays voisins des zones de conflit et de remédier aux causes profondes des déplacements. Le 28 août 2017, la France a réuni plusieurs pays partenaires européens et africains concernés par les flux migratoires en Méditerranée centrale, et des propositions concrètes ont été formulées en vue de renforcer la protection des réfugiés et d'élargir les possibilités de réinstallation, en étroite collaboration avec le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). La France salue les efforts déployés par le HCR pour mettre en œuvre le Cadre de réponse globale pour les réfugiés et renforcer les partenariats avec les acteurs du développement. Dans les prochains mois, elle a prévu d'accroître ses capacités d'hébergement, d'accélérer ses procédures d'asile et de renforcer les dispositifs d'intégration des réfugiés.

4. **M<sup>me</sup> Batistic Kos** (Croatie) dit que son pays souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. La Croatie contribue activement, au sein de l'Union européenne et au niveau mondial, à la recherche de solutions stratégiques et humanitaires de long terme à la crise des réfugiés et des migrants. En 2015, elle a su gérer, dans le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme, un flux de plus de 600 000 réfugiés et migrants sur la route migratoire de l'ouest des Balkans. En 1992, durant la guerre civile en Croatie, 800 000 personnes ont dû quitter leur foyer. Grâce à la mise en œuvre du Processus de Sarajevo, cette crise semble aujourd'hui en passe d'être résolue, conformément à la recommandation du HCR de 2014 prévoyant l'application de la clause de cessation du statut de réfugié à la fin de 2017. La Croatie a favorisé le retour des réfugiés en réalisant un vaste programme de reconstruction et de logement et en aplanissant les obstacles administratifs auxquels ils faisaient face. Par ailleurs, elle est déterminée à poursuivre la mise en œuvre du Programme régional de logement malgré l'application de la clause de cessation.

5. **M. Kara** (République tchèque) dit que son pays souscrit à la déclaration de l'Union européenne et salue les efforts déployés concernant les deux pactes mondiaux sur les réfugiés et sur les migrants. Pour améliorer la situation des réfugiés, il importe de mettre l'accent sur l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux services publics. Le montant des contributions du pays au HCR est passé de 250 000 dollars en 2014 à près de 4 millions de dollars en 2016. La République tchèque porte assistance à plusieurs pays, dont la Syrie,

l'Iraq, la Jordanie, le Liban, la Turquie ou l'Ukraine ; elle poursuit sa coopération avec le HCR en ce qui concerne les réfugiés afghans en Iran et au Pakistan, et vient en aide à ses partenaires bilatéraux de développement prioritaires (Afghanistan, Éthiopie et Cambodge) sur toutes les questions liées aux réfugiés et aux déplacés. Plusieurs autres projets concernant des pays africains sont en préparation.

6. **M. Seck** (Sénégal) dit que son pays s'associe à la déclaration prononcée par le Togo au nom du Groupe des États d'Afrique. La fermeture des frontières, la détention des personnes concernées ou leur rapatriement forcé ne sont pas des réponses appropriées à la crise actuelle. À cet égard, le pacte mondial sur les réfugiés sera un outil d'amélioration de la politique mondiale humanitaire, qui devrait mettre davantage l'accent sur la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends. Le Sénégal, qui a incorporé dans son arsenal juridique les principes clefs de la protection internationale, demeure une terre d'accueil et d'hospitalité en dépit de l'insécurité et de l'instabilité politique au sud du Sahara. En collaboration avec le HCR, il procède actuellement à l'enregistrement des réfugiés dans le nord du pays, en vue de leur offrir une assistance adaptée.

7. **M. Choi** (République de Corée) dit que le déficit de financement continue de s'accroître alors que les besoins augmentent. Les discussions sur les deux pactes mondiaux pour les réfugiés et les migrants sont encourageantes, mais il est impératif de traiter les causes profondes des déplacements, y compris sous l'angle du développement. Il convient également de diversifier les sources de financement, notamment dans le secteur privé. Des solutions innovantes devraient être recherchées pour remédier à la baisse des contributions non affectées. La République de Corée est soucieuse d'assumer ses responsabilités humanitaires, et sa contribution financière dépasse désormais les 20 millions de dollars ; en outre, le pays a accueilli des réfugiés il y a trois ans dans le cadre d'un programme de réinstallation.

8. **M<sup>me</sup> Farani Azevêdo** (Brésil) dit que le principe de solidarité suppose d'une part que les pays en développement qui accueillent un grand nombre de réfugiés bénéficient d'un soutien effectif, y compris financier, et d'autre part que des voies d'admission légales soient ouvertes aux personnes ayant besoin de protection. Le Brésil est préoccupé par les mesures prises par certains États, qui restreignent l'entrée et le séjour des personnes déplacées, en violation du droit international humanitaire. Il confirme son engagement d'accueillir 3 000 réfugiés syriens, et met en œuvre un programme de réinstallation de réfugiés venus du Triangle du Nord d'Amérique centrale. La nouvelle loi sur la migration garantit les droits des migrants, favorise leur intégration et facilite l'acquisition de la nationalité brésilienne pour les personnes apatrides. Le Brésil soutient les efforts d'élaboration d'un pacte mondial sur les réfugiés ; une réunion de consultation sur ce thème aura lieu à Brasilia en février 2018 avec tous les pays de la région.

9. **M. Al-Sowadi** (Observateur du Qatar) dit que ces dix dernières années, son pays a versé une contribution de plus de 97 milliards de dollars au HCR et qu'il a octroyé des fonds à plus de 100 pays pour venir en aide à 10 millions d'enfants et à 1,2 million de jeunes. Au cours des cinq dernières années, l'aide internationale a été multipliée par trois pour atteindre 13 milliards de riyals qatariens. De nombreuses ONG offrent des possibilités d'emploi aux migrants et aux personnes déplacées et fournissent une éducation aux enfants dans les zones de conflit. En 2015, le Qatar a créé un programme de formation professionnelle pour les réfugiés et les personnes déplacées au Moyen-Orient en partenariat avec le HCR et d'autres organisations humanitaires. Un accord de coopération stratégique, qui prévoit la mise en place de programmes d'aide pour les réfugiés et les personnes déplacées partout dans le monde et dont le financement annuel s'élève à 3 millions de dollars, a été signé le 3 octobre entre l'ONG Qatar Charity et le HCR. En 2017, les dons et contributions volontaires du Qatar ont atteint 26,7 millions de dollars, dont 90 % étaient destinés à la Syrie, au Yémen et à la Somalie. Pour ce qui est du financement non gouvernemental, le Qatar a versé plus d'un milliard de dollars depuis le début de la crise en Syrie en 2011. Le pays a en outre versé 1,3 milliard de dollars en faveur de la cause palestinienne et plus de 400 millions de dollars pour le Yémen. Dernièrement, il a également financé un projet destiné au peuple rohingya, en coopération avec le Croissant-Rouge du Qatar. Il a organisé en outre diverses conférences pour les réfugiés et les personnes déplacées, notamment le dix-septième Forum de Doha sur la sécurité et la

stabilité des réfugiés tenu en mai 2017. Le Qatar ne se contente pas de fournir une aide humanitaire ou une aide au développement, il offre également ses bons offices et ses services de médiateur dans les situations de crise en vue de promouvoir la stabilité de la région et d'éviter les déplacements et les vagues de réfugiés.

10. **M. Majawar** (Yémen) dit que le Yémen traverse une guerre qui entraîne l'effondrement de son économie et la détérioration générale de la situation dans le pays. Près de 20 millions de Yéménites ont besoin d'une assistance humanitaire urgente et font face à une pénurie de denrées alimentaires et d'eau potable. Malgré cela, le Yémen accueille plus d'un million de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants provenant en majorité de Somalie, d'Iraq, d'Éthiopie et de Syrie. En outre, des milliers de migrants venant de la Corne de l'Afrique, en particulier de l'Éthiopie, continuent d'affluer, ce qui aggrave encore la situation économique politique et sociale. Malgré ces circonstances particulièrement difficiles, le Gouvernement continue de fournir des services de santé et d'éducation de base avec l'aide du HCR et d'autres organisations internationales. Le Yémen tient à remercier les pays qui lui portent assistance et demande que l'aide qui lui est offerte soit doublée. Il souligne l'importance de la protection internationale compte tenu du nombre croissant de cas de traite d'êtres humains. L'aide internationale est indispensable pour assurer la protection des déplacés, en particulier celle des femmes et des enfants.

11. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat. Il salue la déclaration du Yémen et déplore la tragédie humaine qui s'y déroule. Il remercie le Qatar pour l'importance qu'il accorde aux projets d'éducation. Il remercie le Brésil pour son engagement envers les principes de base de la protection des réfugiés et pour son rôle pilote dans la mise en place du pacte mondial sur les réfugiés. Il remercie le Népal pour accueillir les réfugiés bhoutanais et félicite également les autres pays de réinstallation de réfugiés bhoutanais. Il remercie la Corée, qui joue un rôle de plus en plus important chaque année et pour les suggestions qu'elle a fait, notamment sur les questions financières. Il remercie le Sénégal pour avoir mis l'accent sur la solidarité. Il confirme au Royaume-Uni qu'il s'efforce de progresser constamment. Il félicite la France pour la feuille de route qu'elle a présentée. Il salue enfin la Croatie pour avoir insisté sur l'importance du soutien au programme d'hébergement des réfugiés et la Tchéquie pour avoir confirmé qu'elle allait augmenter sa contribution.

12. **M. Kristjánsson** (Observateur de l'Islande) dit qu'en février dernier, l'Islande a signé un accord avec le HCR par lequel elle s'engageait à verser, sur une base annuelle, des contributions non préaffectées pour la période 2017-2019, comme elle s'était engagée à le faire lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire. Ces dernières années, les autorités islandaises ont accordé l'asile à un nombre sensiblement plus élevé de réfugiés. Pendant les prochains mois, le pays accueillera 50 réfugiés provenant principalement de camps de réfugiés du Liban et de la Jordanie, mais également des réfugiés LGBT provenant de camps kényans. En 2016, plus de 1 100 demandeurs d'asile sont entrés en Islande et 780 demandes de protection ont déjà été présentées depuis le début de 2017. Plus de 200 de ces demandeurs d'asile ont reçu une protection, mais la grande majorité des demandeurs proviennent de régions stables et sont renvoyés chez eux.

13. **M. Cabrera** (Équateur) insiste sur le rôle important que joue la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en matière de protection internationale. Ce rôle n'est pas toujours reconnu par la communauté internationale, dont l'attention est détournée vers des conflits plus médiatisés. L'Équateur, qui a augmenté sa capacité d'accueil de plus de 20 % l'année dernière, est le pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes qui accueille le plus de réfugiés et de demandeurs d'asile. Une grande partie d'entre eux sont Colombiens et leur nombre a fortement augmenté depuis la signature des accords de paix avec les FARC. Le pays intègre pleinement les réfugiés qu'il accueille dans sa société ; il leur offre des services de santé et d'éducation, des possibilités d'emploi, une protection sociale et un accès à des voies de recours administratives et judiciaires. Il convient de noter que peu de réfugiés sont rentrés dans leur pays une fois la situation stabilisée. L'Équateur a mis en place des mécanismes de protection solides qui ont été reconnus par le HCR.

14. **M<sup>me</sup> Khan** (Fidji) dit que depuis 2006, le Gouvernement fidjien reçoit et traite un certain nombre de demandes de protection émanant de personnes souhaitant être reconnues réfugiés. En 2016, le pays a organisé, en collaboration avec le HCR, une conférence sur la protection des réfugiés à laquelle ont participé 13 pays insulaires du Pacifique. Le Gouvernement souligne l'importance de la collaboration régionale et internationale. Les Fidji et la région du Pacifique sont particulièrement préoccupées par la question des personnes déplacées pour des raisons climatiques et rappellent la nécessité urgente de venir en aide aux personnes concernées. À cet égard, les Fidji ont proposé à deux de leurs pays voisins, Kiribati et les Tuvalu, de leur ouvrir leurs portes si l'élévation du niveau des mers menaçait de les faire disparaître. Certaines communautés fidjiennes ont été contraintes de déménager en raison des changements climatiques.

15. **M<sup>me</sup> Riachi Assaker** (Liban) dit que lors de la visite que le Haut-Commissaire a effectuée au Liban en février 2017, il a pu saisir de près la situation dramatique qui existe dans le pays depuis le début de la crise syrienne en 2011. Cette crise, qui a entraîné un afflux massif de réfugiés syriens sur son territoire, a mis à très rude épreuve les infrastructures nationales et entraîné un épuisement total des services. En 2014, le Liban a élaboré, en coopération avec l'ONU, un plan national d'intervention en situation de crise dont il a commencé à appliquer le premier volet, qui couvre la période 2017-2020. Le pays compte sur la communauté internationale et les pays donateurs pour pouvoir mettre en œuvre ce plan de façon efficace. Malheureusement, de nombreux donateurs n'ont pas honoré leurs engagements. Le soutien n'est pas à la hauteur des besoins et est même en constante régression. Le Liban manque de moyens pour faire face à la crise syrienne et ne cesse de demander de l'aide à la communauté internationale en application du principe du partage de la charge et des responsabilités. Il espère avant tout trouver une solution durable à cette crise et estime nécessaire de prendre des mesures pour alléger le fardeau qui pèse sur les pays d'accueil tout en tenant compte des spécificités de chaque pays. Il faut poursuivre le mouvement de retour progressif des réfugiés syriens vers les régions stables de la Syrie car cela permettrait d'atténuer les pressions et les tensions qui menacent la paix, la stabilité et la sécurité du Liban. Il ne faut pas perdre de vue que le pays continue également de faire face à la crise des réfugiés palestiniens, qui dure depuis plus de soixante-dix ans. Il est regrettable que l'attention de la communauté internationale soit détournée de ces crises plus anciennes.

16. **M. Aristide** (Bénin), rappelant que le thème de la présente session est « La résilience et l'autonomie sous l'angle de la protection et des solutions », préconise une action plus concertée pour aider les réfugiés les plus vulnérables dans les domaines de l'emploi et de l'autonomie financière. C'est dans cette optique qu'a été signée, à Cotonou, le 6 novembre 2016, une lettre d'entente entre le HCR, la Coordination nationale pour l'assistance aux réfugiés et l'Agence nationale pour l'emploi. De fait de sa stabilité politique, le Bénin a toujours été une terre privilégiée pour les demandeurs d'asile, c'est pourquoi il poursuit sa politique d'accueil en offrant des solutions durables aux 5 000 réfugiés qui sont arrivés dans le pays depuis 2012. En outre, il s'engage à renforcer le système asilaire en instituant une clinique légale, en définissant clairement les délais de procédure dans la détermination du statut de réfugié et en accordant aux réfugiés les mêmes droits que les nationaux. Le pays souscrit pleinement à la Déclaration de New York et travaille déjà à la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés.

17. **M. Correia** (Observateur de l'Angola) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par le Togo au nom du Groupe des États d'Afrique. Rappelant que depuis mars 2017, l'Angola a accueilli plus de 30 000 réfugiés, dont 13 000 mineurs, qui ont fui la République démocratique du Congo à la suite des événements dans la province du Kasai, il remercie le HCR d'avoir lancé, le 12 juin 2017, un appel à contributions de la communauté internationale. Cependant, des 65 millions de dollars des États-Unis sollicités, seuls 33 % ont été reçus et alloués au centre de Lóvua dans la province de Lunda-Nord. Ces dernières années, l'Angola a aussi accueilli 15 550 réfugiés et 30 000 demandeurs d'asile, dont 2 994 originaires du Libéria, de la Sierra Leone et du Rwanda. En dépit de la clause de cessation, tous ces réfugiés bénéficient des droits à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi, à la protection et à l'assistance sociale, et des terres arables leur sont attribuées. Pour conclure, M. Correia appelle l'attention sur le manque de moyens mis à disposition par la communauté internationale et en appelle à une solidarité accrue.

18. **M. Staur** (Danemark) dit que son pays souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Il souligne que les pays accueillant un grand nombre de réfugiés assument d'énormes responsabilités et que le Cadre d'action global pour les réfugiés doit servir de base pour nouer de nouveaux partenariats, promouvoir l'adoption de solutions durables, renforcer la solidarité au sein de la communauté internationale, faire davantage participer les acteurs du développement et faciliter le partage des connaissances. À cet égard, le Danemark salue le partenariat entre la Banque mondiale et le HCR. Il continuera de financer ce dernier et de mettre en œuvre ses programmes de développement en Ouganda, en Afghanistan, au Kenya, au Myanmar et au Bangladesh. Enfin, M. Staur insiste sur l'importance du futur pacte mondial sur les réfugiés et sur le besoin de protéger les personnes déplacées dans leur propre pays.

19. **M. Kihurani** (Kenya) dit que son pays souscrit pleinement à la déclaration faite par le Togo au nom du Groupe des États d'Afrique. Depuis près de trente ans, le Kenya fournit protection et asile à des milliers de réfugiés originaires de plusieurs pays d'Afrique. Il est toutefois regrettable que ce faisant, les Kényans paient un lourd tribut et perdent la vie dans des attaques terroristes. C'est pourquoi il a été décidé, en mai 2016, de fermer le complexe des camps de réfugiés de Dadaab. Depuis 2014, près de 75 000 réfugiés somaliens ont pu retourner chez eux de leur plein gré, et 13 000 autres ont été réinstallés dans des pays tiers. Dans la prolongation de ces efforts et la volonté d'aider plus d'un million de réfugiés somaliens, le Gouvernement kényan a accueilli, en mars 2017, le Sommet extraordinaire de l'Autorité intergouvernementale pour le développement dont l'objectif était de trouver des solutions durables à la crise prolongée en Somalie. Ce sommet a donné lieu à l'adoption de la Déclaration de Nairobi et d'un plan d'action global pour sa mise en œuvre visant à faciliter la régularisation du statut des réfugiés, à leur donner accès aux soins de santé et au système d'éducation national et à développer les infrastructures dans les zones accueillant des réfugiés. Néanmoins, il est impératif d'aider financièrement la Somalie pour y instaurer la stabilité et la paix. En plus des nombreux réfugiés somaliens, le Kenya accueille aussi de plus en plus de réfugiés du Soudan du Sud, notamment dans le camp de Kakuma, situé dans le nord-ouest du pays, qui compte actuellement 183 542 réfugiés, dont 109 000 Sud-Soudanais. Le pays collabore étroitement avec le HCR pour protéger ces réfugiés et augmenter la capacité des camps. Toutefois, M. Kihurani regrette que la sécurité nationale serve souvent de motif pour réduire le nombre de places de réinstallation disponibles dans des pays tiers. En effet, 7 163 personnes se trouvant au Kenya ont été réinstallées en 2016 contre seulement 1 271 en 2017. En vue de mettre fin à l'apatridie dans le pays, le Kenya a reconnu la communauté makondé, composée de descendants de migrants arrivés au Kenya après la Seconde Guerre mondiale qui n'avaient pas demandé la nationalité kényane après l'indépendance du pays en 1963. Cette reconnaissance de leur citoyenneté en fait la quarante-troisième tribu du pays et leur permettra de s'intégrer pleinement dans la société.

20. **M. Baran** (Turquie), soulignant la nécessité d'aider non seulement les 68 millions de personnes déplacées dans le monde mais aussi les pays les accueillant, dit que la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants qui a eu lieu en septembre 2016, a été une étape importante vers la reconnaissance du besoin de partager les responsabilités au niveau mondial et de trouver des solutions durables à la crise. À cet égard, la Turquie respecte ses engagements pris dans le cadre du Sommet mondial sur l'action humanitaire et coopère avec les divers acteurs de l'aide humanitaire et du développement, notamment dans l'État de Rakhine, au Myanmar. Dans le cadre de ces efforts, elle accueille près de 3,3 millions de réfugiés, dont plus de 3 millions de Syriens, ce qui en fait le pays comptant le plus de réfugiés dans le monde. Bien qu'elle s'emploie à leur fournir une protection, un accès à l'éducation et des soins de santé, ses capacités sont largement dépassées et une aide accrue de la communauté internationale s'impose. En outre, à l'issue du sommet entre la Turquie et l'Union européenne qui a eu lieu le 18 mars 2016, la Turquie a réussi à diminuer le nombre de personnes traversant la mer Égée. Ce faisant, elle sauve des vies en mer et lutte contre la traite des êtres humains. La Turquie s'est toujours opposée à toute politisation du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire et regrette que l'Arménie exploite cette instance pour répéter ses allégations infondées au sujet des événements survenus en 1915.

21. **M<sup>me</sup> Kierzkowska** (Pologne) dit que son pays souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et de ses membres. En 2016 et 2017, la Pologne a augmenté l'aide humanitaire qu'elle fournit à la Syrie, au Liban, à la Jordanie, à l'Iraq et à l'Ukraine, tant en faveur des réfugiés eux-mêmes qu'en faveur des pays d'accueil. Il est toutefois nécessaire de redoubler d'efforts pour trouver des solutions durables, lutter contre la traite des êtres humains et renforcer la résilience. À cet égard, il est important de disposer de davantage de données afin de mieux anticiper les conséquences des événements à l'origine des mouvements massifs de populations. C'est pourquoi la Pologne salue l'initiative du HCR d'élaborer, au cours de ces trois prochaines années, un système de données relatives aux déplacements forcés.

22. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat.

23. **M. Boukili** (Maroc) réaffirme le soutien de son pays à la Jordanie, au Liban et à la Turquie, qui continuent d'assumer une lourde part dans la crise des réfugiés en accueillant un nombre croissant de Syriens. L'augmentation vertigineuse du nombre de personnes déplacées dans le monde, qui a atteint 65,5 millions en 2016, ne laisse pas d'autre choix à la communauté internationale que de mettre au point une réponse plus rigoureuse pour relever, de manière coordonnée, les problèmes qui se posent en termes d'assistance, de protection et de mise en œuvre de solutions globales au profit des personnes concernées. Pour aider le Bangladesh, qui fait face à un afflux massif de Rohingyas fuyant le Myanmar, le Maroc a envoyé sur place des tentes, des couvertures, des denrées alimentaires de base et des médicaments de première nécessité. Il a également apporté une aide humanitaire d'urgence à la Sierra Leone afin de lui permettre de venir en aide aux victimes des inondations. S'agissant des populations vivant dans le camp de Tindouf, en Algérie, le Maroc rappelle que l'enregistrement de ces populations est une obligation statutaire du HCR et que ce dispositif technique devrait permettre de recenser les personnes relevant de son mandat, de quantifier l'aide humanitaire qui leur est destinée et de renforcer les conditions de leur protection. Dans l'attente d'un règlement politique du problème, le HCR devrait veiller à ce que ces personnes bénéficient d'une protection et jouissent de leurs droits fondamentaux, conformément au droit international des réfugiés et au droit international des droits de l'homme.

24. **M. Ramadan** (Égypte), indiquant que son pays souscrit à la déclaration faite par le Togo au nom du Groupe des États africains, dit que l'augmentation du nombre de réfugiés fuyant les conflits et les conséquences des changements climatiques oblige la communauté internationale à fournir des efforts supplémentaires pour s'attaquer aux racines des problèmes et en atténuer les conséquences, notamment au Moyen-Orient et en Afrique. Le fait que 60 % du budget 2017 du HCR n'aient toujours pas été provisionnés pèse lourdement sur sa capacité d'intervention et exerce une pression accrue sur les pays accueillant des réfugiés et des personnes déplacées. L'Égypte demande aux pays donateurs de ne pas affecter les fonds qu'ils allouent au HCR à des régions ou à des conflits spécifiques et de laisser une marge de liberté à l'organisation pour distribuer les ressources dont elle dispose selon les priorités du moment et les régions de crise. Le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile enregistrés en Égypte en 2017 a encore augmenté par rapport à 2016, alors que l'on sait qu'ils sont en réalité beaucoup plus nombreux à se trouver sur le territoire. Malgré cette situation difficile, l'Égypte assume ses responsabilités et continue de coopérer avec le HCR et son bureau du Caire afin d'améliorer encore les conditions de vie des réfugiés et de leur fournir toute l'assistance nécessaire. Du point de vue de l'Égypte, la réalité exige de la communauté internationale qu'elle redéfinisse le principe de partage des charges selon les capacités respectives des États concernés et dans le respect du principe d'équité. Elle recommande par ailleurs d'élaborer un mécanisme permettant de mesurer, pour chaque pays, le coût de l'accueil des réfugiés.

25. **M. Klinge** (Finlande), appuyant la déclaration faite au nom de l'Union européenne et du Groupe des amis de la campagne «#IBelong» du HCR, dit que la communauté internationale doit venir en aide aux Rohingyas, notamment et en premier lieu par le truchement du HCR. La Finlande rend hommage aux 11 pays qui mettent en œuvre le Cadre d'action global pour les réfugiés au niveau national. Il incombe au premier chef aux gouvernements de déterminer les causes des déplacements de populations et de trouver les

moyens d'y faire face. Les réfugiés ont besoin non seulement de l'aide de la communauté internationale mais aussi de perspectives d'avenir. Pour ce faire, il faudrait créer une coalition plus vaste regroupant des travailleurs humanitaires et des acteurs du développement, des institutions financières, des experts de la réintégration et des représentants d'organisations de la société civile.

26. **M<sup>me</sup> Masana García** (Pérou) estime qu'il faudrait affirmer dans le futur pacte mondial sur les réfugiés que l'accueil des réfugiés n'est pas une question politique, mais bien une question humanitaire, que chaque crise humanitaire est particulière et différente selon le pays où elle se produit, et que la responsabilité partagée de la communauté internationale à l'égard des réfugiés partout dans le monde est un signe de solidarité fondé sur la notion de justice et non un acte de charité. Le Pérou a accueilli plus de 11 000 Vénézuéliens à qui il a délivré un permis de séjour temporaire à des fins humanitaires. En août 2017, le Pérou a tenu, conjointement avec le HCR, la troisième réunion régionale sur l'apatridie qui avait pour but d'examiner les procédures de détermination de l'apatridie et de naturalisation facilitée pour les apatrides. Plus de 40 représentants de gouvernements de la région des Amériques y ont participé.

27. **M<sup>me</sup> Kreitus** (Lettonie), soutenant la déclaration faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres, dit que son pays continue de reloger et de réinstaller les personnes ayant un besoin avéré de protection internationale dans le cadre des programmes européens pertinents. La Lettonie participe aussi activement aux efforts déployés pour alléger la pression aux frontières extérieures des États membres de l'UE, en offrant un soutien à la fois humain et technique.

28. **M<sup>me</sup> Juarez** (Observatrice du Honduras) dit que les responsabilités partagées des États face au phénomène des déplacements de population doivent aussi porter sur la lutte contre ses causes structurelles, telles que le trafic de drogues, la criminalité organisée et les réseaux de traite des personnes. Des mesures juridiques et politiques communes, conjuguées à une stratégie de sécurité publique et de développement, doivent être prises pour lutter contre ces fléaux qui touchent particulièrement la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes. Dans la perspective du pacte mondial sur les réfugiés, le Honduras accueillera le 26 octobre 2017, à San Pedro Sula, en coopération avec le HCR, une conférence régionale de haut niveau sur les migrations qui devrait réunir différents pays des Amériques, des organisations internationales, des représentants de la société civile et des universitaires. Cette manifestation sera l'occasion d'examiner les principaux éléments devant figurer dans la stratégie de coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination des personnes déplacées.

29. **M. Gerahu** (Observateur de l'Érythrée) dit que le fait d'utiliser la situation des migrants, des personnes déplacées et des réfugiés à des fins politiques pour vilipender, isoler et déstabiliser un pays a atteint un niveau inégalé. Une telle attitude met en danger la paix, la sécurité et le développement dans le monde et crée des déplacements de populations. Ce qu'a vécu l'Érythrée au cours des vingt années antérieures est emblématique de cette réalité. En effet, des territoires érythréens souverains sont toujours occupés par l'Éthiopie et l'Érythrée continue de subir des sanctions injustes de la part de l'ONU et d'être l'objet de tentatives de déstabilisation. Plusieurs pays occidentaux, ainsi que l'Éthiopie et des organisations internationales, participent à ce complot. Les camps accueillant des réfugiés érythréens en Éthiopie servent de base arrière aux organisations qui se livrent au trafic d'êtres humains. Malgré cette situation, l'Érythrée poursuit son développement et le nombre effectif d'Érythréens candidats au départ est à son niveau le plus bas, malgré les chiffres sensationnalistes et erronés évoqués par certains pays pour ternir l'image de l'Érythrée. L'affirmation de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Érythrée, M<sup>me</sup> Sheila B. Keetharuth, dans son rapport de 2014, selon laquelle au rythme actuel de l'émigration, il ne restera plus un seul habitant en Érythrée d'ici à quelques années, est inacceptable. L'Érythrée est convaincue que les personnes déplacées et les migrants doivent recevoir toute l'aide dont ils ont besoin et voir leur dignité, leur sécurité et leur développement respectés. C'est aussi pour cette raison que le Gouvernement érythréen s'emploie à renforcer les mesures de coopération dans le domaine des migrations aux niveaux bilatéral, régional et international et qu'il a entamé une procédure de dialogue avec le HCR.



30. **M. Meimou** (Observateur de la Mauritanie), souscrivant pleinement à la déclaration faite par le Togo au nom du Groupe des États africains, confirme l'engagement de son pays à assurer la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile sur son territoire, y compris des 2 000 personnes déplacées qui vivent dans des zones urbaines et des quelque 52 000 réfugiés maliens dans le camp de Mbera. Conformément aux dispositions de la Convention tripartite signée avec le Mali et le HCR en juin 2016, la Mauritanie confirme sa volonté d'accompagner le rapatriement des réfugiés maliens dans la sécurité et la dignité, lorsque la situation le permettra, tout en veillant au caractère volontaire dudit rapatriement. Le Gouvernement mauritanien s'engage, à cette fin, à délivrer des certificats de naissance et des actes de mariage aux réfugiés maliens. La Mauritanie est préoccupée par la réduction du budget du Programme alimentaire mondial (PAM) et de ses partenaires, qui a des répercussions sur l'assistance humanitaire dont a cruellement besoin la population du camp de Mbera, qui est particulièrement vulnérable et isolée. La Mauritanie demande par conséquent aux acteurs du développement de redoubler d'efforts pour favoriser l'autonomisation des réfugiés en Mauritanie et d'accroître leurs investissements dans la zone frontalière qui abrite le camp de Mbera. Cette région a connu un déficit pluviométrique important en 2017 et plus de 40 000 Mauritaniens partagent depuis plus de cinq ans leurs maigres ressources en eau et en pâturages avec plus de 50 000 réfugiés.

31. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite du soutien témoigné par les intervenants aux activités du HCR. Il salue les efforts que le Pérou a déployés pour porter assistance aux nombreux Vénézuéliens réfugiés sur son territoire. Le HCR continue d'étudier, sur le plan technique, la procédure d'enregistrement des réfugiés dans le camp de Tindouf, en coordination avec l'Algérie en tant que pays hôte. Il travaille de concert avec le PAM pour trouver une issue au problème de la réduction de l'aide alimentaire fournie au camp de Mbera où vivent des dizaines de milliers de réfugiés maliens. Le Haut-Commissariat est d'avis que l'Érythrée devrait s'efforcer de faire face aux causes des flux d'émigration et se félicite de la reprise du dialogue avec ce pays.

*La séance est levée à 18 h 5.*